

Fédération Sportive et Gymnique du Travail Commission Inter départementale Doubs-Territoire Belfort 38, Avenue des Acacias Salle polyvalente 25200 – GRAND CHARMONT

Tel: 06 62 94 58 11 tangi.blin2ga@laposte.net



Demande	uc	mutation	
D /			

Nom :	Préno	m :						
Adresse:								
Né (e) le :	Licence N°:	Tél :						
Adhérent du Club de :								
Désire muter pour le Club de :								
Demande faite le :		Signature :						
Avis du Club que l'adhérent dé	esire quitter : Favorable		1)	– (1) Rayer la mention inutil				
Tout a	vis défavorable devra	être motivé au dos	de ce formulaire					
Date :								
Cachet du Club qu	itté : Sigr	nature du Président :						
				- -				

REGLEMENT DE MUTATION DES COUREURS

La période de mutation va du 1^{er} au 31 Décembre 2018.

Le coureur désirant changer de Club, devra faire parvenir au Président du Club qu'il veut quitter le formulaire d'avis de mutation ci-dessus. Pour éviter toute contestation, la demande pourra être envoyée par lettre recommandée (le coureur devra garder une copie de la demande).

Le Président du Club quitté devra donner un avis pour cette mutation et retourner le formulaire dans les 10 jours suivant la réception au coureur ayant demandé sa mutation. Passé ce délai, le licencié est en droit de considérer que le Club quitté ne fait pas opposition à sa mutation.

Le coureur devra transmettre cette demande, accompagnée d'un chèque de 15 € à l'ordre de la Commission Cycliste dont l'adresse est ci-dessus.

Pour les mutations hors période officielle (1er au 31 décembre) le droit de mutation s'élève à 30 €.

Le Chèque sera libellé au nom de la "Commission Cycliste".

Aucune mutation hors période ne sera validée sans paiement des indemnités prévues, sauf pour les enfants jusqu'à minime inclus qui feront demande sans paiement.

Les litiges éventuels seront traités par la Commission Interdépartementale 25/90.

Cette demande de mutation devra être envoyée au président de la Commission Interdépartementale 25/90